



# PREFECTURE DU VAR

CABINET DU PREFET

SERVICE INTERMINISTERIEL  
DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES

## **PASSAGE EN VIGILANCE "ORANGE" pour un risque d'ORAGES et de PLUIE-INONDATION**

WFML83 LFPW 110900  
Bulletin Régional de suivi.

CENTRE METEOROLOGIQUE INTERREGIONAL D'AIX-EN-PROVENCE  
Bulletin émis le mercredi 11 avril 2018 à 11h00  
Date et heure du prochain message : mercredi 11 avril 2018 à 16h00

Numéro : 1104SE01  
Type d'événement : Orages et Pluie-Inondation.  
Début d'évènement prévu le mercredi 11 avril 2018 à 16h00  
Fin d'évènement le jeudi 12 avril 2018 à 20h00

Début de suivi pour 2 départements : Alpes-Maritimes (06) et Var (83).

Qualification de l'événement :  
Episode pluvio-orageux intense nécessitant un suivi particulier du fait de son intensité et de sa durée.

Faits nouveaux :  
Passage en vigilance orange orage et pluie-inondation sur les départements du Var et des Alpes-Maritimes.

Situation actuelle :  
Des pluies encore faibles sont observées sur ces deux départements.

.../...

Adresse postale :  
PREFECTURE du VAR – Cabinet du Préfet  
Boulevard du 112<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie – CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX

Evolution prévue :

Ce mercredi soir, les pluies sur le Var et les Alpes-Maritimes vont se renforcer et devenir orageuses avec des orages ponctuellement forts accompagnés de chute de grêle, de chutes de neige au-dessus de 1000 mètres. Ces orages s'éloignent en milieu de nuit.

Après une accalmie temporaire en deuxième partie de nuit, la situation se dégrade à nouveau rapidement en fin de nuit de mercredi à jeudi. Tout au long de la journée de jeudi jusqu'en soirée de jeudi, des fortes pluies orageuses intéressent une grande partie de ces départements.

La limite pluie-neige se situe entre 1000 et 1200 mètres.

Les cumuls de pluie attendus pour l'ensemble de cette aggravation sont de 100 à 140 mm, jusqu'à 200 mm dans l'est varois et l'arrière-pays des Alpes-Maritimes.

**MESURES PARTICULIÈRES RELATIVES AUX CAMPINGS :**

**En cas de vigilance pluie-inondation ou vigilance crue de niveau orange, il vous appartient d'examiner la nécessité de procéder à l'évacuation des campings soumis à ces risques.**

**Le Préfet du Var appelle à la vigilance et conseille d'éviter les activités nautiques et de faire preuve de prudence à proximité des cours d'eau.**

**Conséquences possibles :**

**Orages/Orange**

- \* Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.
- \* Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.
- \* Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.
- \* Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

**Précipitations/Orange**

- \* De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues.
- \* Des inondations sont possibles dans les zones habituellement inondables.
- \* Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées, peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés.
- \* Risque de débordement des réseaux d'assainissement.
- \* Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes ».
- \* Des coupures d'électricité peuvent se produire.

Adresse postale :

PREFECTURE du VAR – Cabinet du Préfet  
Boulevard du 112<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie – CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX

**Conseils de Comportement :**

**Orages/Orange**

- \* A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- \* Ne vous abritez pas sous les arbres.
- \* Evitez les promenades en forêts [et les sorties en montagne].
- \* Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- \* Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

**Précipitations/Orange**

- \* Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- \* Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.
- \* Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.

TOULON, le 11 avril 2018

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

Signé : Emmanuel CAYRON



# LES 8 BONS COMPORTEMENTS

## en cas de pluies méditerranéennes intenses



**JE M'INFORME**  
et je reste à l'écoute  
des consignes des autorités  
dans les médias et sur les  
réseaux sociaux en suivant  
les comptes officiels



**JE NE PRENDS PAS  
MA VOITURE  
ET JE REPORTE  
MES DÉPLACEMENTS**



**JE ME SOUCIE  
DES PERSONNES  
PROCHES,**  
de mes voisins et des  
personnes vulnérables



**JE M'ÉLOIGNE  
DES COURS D'EAU**  
et je ne stationne pas  
sur les berges  
ou sur les ponts



**JE NE SORS PAS**  
Je m'abrite dans un bâtiment  
et surtout pas sous un arbre  
pour éviter un risque de  
foudre



**JE NE DESCENDS PAS  
DANS LES SOUS-SOLS  
ET JE ME RÉFUOIE  
EN HAUTEUR, EN ÉTAGE**



**JE NE M'ENGAGE NI  
EN VOITURE NI À PIED**  
Pont submersible, gué,  
passage souterrain... Moins  
de 30 cm d'eau suffisent  
pour emporter une voiture



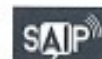
**JE NE VAIS PAS  
CHERCHER MES ENFANTS  
À L'ÉCOLE,**  
ils sont en sécurité



### **J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ**

Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets  
ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes  
de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité,  
trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable,  
articles pour bébé, nourriture pour animaux.

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)  
#pluieinondation



[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



DISCOM 02/04/2017/11/11 - Août 2016 - Visualisation des données de la base de données de la Préfecture de la Région PACA

Adresse postale :  
PREFECTURE du VAR – Cabinet du Préfet  
Boulevard du 112<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie – CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX